

Balance Ton Post @BalanceTonPost · 4h
Grégory Joron est policier, CRS et secrétaire général délégué au syndicat Unité SGP Police. Il estime que la sanction contre les policiers qui ont frappé Michel est disproportionnée. Il nous expliquera pourquoi ce soir en direct dans #BalanceTonPost à 21h15



UNITÉ SGP
POLICE
FORCE OUVRIERE



Par chantage Unité-SGP Force Ouvrière fait annuler notre venue dans Balance Ton Poste

Tout était organisé avec l'équipe de Balance Ton Post ! pour que notre secrétaire général Alexandre LANGLOIS vienne participer au débat « *la police fait-elle de plus en plus peur ?* »

Grégory JORON, avec qui notre secrétaire général avait siégé en commission et entretenait des relations respectueuses, avait accepté le débat.

Cependant son syndicat Unité-SGP Force Ouvrière ne voulait pas d'un débat. Ce syndicat a prétexté un conflit d'intérêt avec une affaire judiciaire en cours pour faire un chantage aux organisateurs de l'émission : « c'est eux ou nous. »

Quelle est cette affaire ? En novembre 2019, Alexandre LANGLOIS a comparu devant le tribunal d'Angers pour diffamation, car nous avons fait [un appel à témoins](#) pour compléter [notre recours en annulation des élections professionnelles](#), à cause d'une [fraude massive de certains syndicats](#) aux élections professionnelles, dont Unité-SGP Force Ouvrière. Comme nous avons les preuves de ce que nous avançons, la Justice a relaxé notre secrétaire général et condamné Unité-SGP Force Ouvrière :

PAR CES MOTIFS

Sur l'action publique

RENVOIE Alexandre LANGLOIS des fins de la poursuite sans peine ni dépens.

CONDAMNE le syndicat UNITE SGP POLICE FORCE OUVRIERE à lui verser sur le fondement de l'article 800-2 du code de procédure pénale une indemnité de 1500 € au titre des frais exposés.

Sur l'action civile

DÉCLARE recevable la constitution de partie civile du syndicat UNITE SGP POLICE FORCE OUVRIERE.

DÉBOUTE le syndicat UNITE SGP POLICE FORCE OUVRIERE de l'ensemble de ses demandes.

Unité-SGP Force Ouvrière a fait appel de la décision. L'audience a eu lieu le 16 novembre 2020 et nous sommes en attente du jugement. Cette affaire n'empêche en rien de débattre et encore moins sur un sujet, qui n'a rien avoir avec la fraude électorale au sein du Ministère de l'Intérieur.



L'émission Balance Ton Poste a été informé de la réalité du mensonge du syndicat Unité-SGP Force Ouvrière, mais a fait le choix de les garder et d'annuler notre venue. Pourquoi avoir cédé au chantage de ce syndicat ? Pour avoir une personne sur le plateau qui cherche des excuses aux « violences policières. »

Mais qu'attendre d'un syndicat dont le secrétaire général se réjouit de mutilation en déclarant : « il a perdu sa main, bien fait pour sa queue ».

Qu'attendre syndicat qui justifie les propos de son délégué Luc POIGNAT dans C à vous « bamboula, ça reste encore à peu près convenable » par « un coup de fatigue ».

Qu'attendre d'un syndicat qui, quand une collègue dépose plainte pour viol contre un supérieur hiérarchique, vient à la barre du tribunal témoigner contre la victime. Malgré le soutien d'Unité SGP et de l'administration, le violeur a été condamné à 6 ans de prison.

Qu'attendre d'un syndicat qui invite son employeur, le ministre de l'Intérieur Christophe CASTANER à son congrès ?

Qu'attendre d'un syndicat qui permet à son employeur Christophe CASTANER de justifier sa non-démission lors du journal de 13h de TF1 le 6 octobre 2019, par son soutien.

Qu'attendre d'un syndicat, qui préfère rester siéger avec l'administration au conseil de discipline de notre secrétaire général, à qui on reproche uniquement son activité syndicale, alors que tous les autres syndicalistes ont refusé de siéger, au nom de la liberté syndicale ?

Qu'attendre d'un syndicat, dont les délégués pratiquent le chantage pour arriver à ses fins au sein des commissariat et qui demande à la préfecture de Police de ne pas sanctionner leur délégué pour avoir donné des coups de Taser à ses subordonnés, selon le Canard Enchaîné ?

Qu'attendre d'un syndicat qui nomme délégué départemental, un policier condamné à cinq ans de prison avec sursis et cinq ans d'interdiction de port d'arme pour ces « *violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner* » commises dans l'exercice de ses fonctions ?

Unité-SGP Force Ouvrière a préféré nous censurer que d'accepter un débat. Dommage car une fois plus ils ont terni l'image de tous les policiers, en essayant de défendre l'indéfendable.

« Le dialogue, relation des personnes, a été remplacé par la propagande ou la polémique, qui sont deux sortent de monologue. » Albert CAMUS